

Procès-Verbal

Séance du 15 Juillet 2025

L'an 2025 le 15 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de GODEFROY Jean-Louis, Maire.

Présents : M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : LESNIAK Ladislav, MARAIS Mathieu, POULET Alain, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : MAHAUT Catherine à Mme HAUDRECHY Julie, POULET Françoise à M. POULET Alain, M. RAIMBAUX Cédric à M. MARAIS Mathieu

Excusé(s) : Mme LEBORGNE Annie, M. ROBATEL Loïc

A été nommé secrétaire : M. ROLLAND Eric

Procès-Verbal de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente
(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Avant de commencer, Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'est permis de faire un coussin et une carte au nom du conseil municipal et du personnel communal pour les obsèques de Monsieur Marleix.
Monsieur le Maire indique qu'avant la réunion de conseil il était à l'inauguration du contournement de Brezolles, en présence de Madame Minard, nouvelle députée.
Monsieur le Maire explique que lorsqu'un député décède, c'est le suppléant qui prend automatiquement sa place.

Taxe d'aménagement 2026

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est une taxe d'urbanisme, dès lors qu'il y a une construction.

Actuellement, la taxe d'aménagement de la commune est de 1,5%, et 2,4% au niveau départemental.

Monsieur le Maire présente le calcul de la taxe d'aménagement : il s'agit de la surface de plancher créée, à laquelle on applique un coefficient déterminé par l'Etat. Ce coefficient est 930 euros hors Ile-de-France. Ce résultat est multiplié par les taux votés.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1,5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 1,5%
(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Tarifs cantine 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas est actuellement de 3,60 euros.

Monsieur le Maire explique le calcul du forfait de cantine appliqué : 3,60 euros x nombre de repas par semaine x 36 semaines / 10 mois

Un ancien parent d'élève s'est plaint que dans le calcul du forfait étaient comptés les jours fériés.

Monsieur le Maire propose donc de déduire les jours fériés du calcul du forfait à chaque début d'année scolaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le prestataire appliquera au 1er septembre 2025 une augmentation du prix du repas. Cette augmentation n'est pas arbitraire, elle est liée à l'indice de la consommation.

La commune paiera, à partir du 1er septembre 2025, 3,19 euros TTC le repas.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas facturé aux familles à 3,70 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le décompte des jours fériés dans le calcul du forfait et VALIDE à l'unanimité l'augmentation du prix du repas à 3,70 euros.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) pour la période 2025-2031

Les élus ayant reçus au préalable la note argumentaire de l'Agglo concernant le PLHI, Monsieur le Maire les invite à poser d'éventuelles questions.

Monsieur le Maire concède que ce programme ne concerne pas essentiellement la commune de Rueil-la-Gadelière, cependant si un projet de lotissement venait à voir le jour, ces axes stratégiques de politiques de l'habitat seraient une ligne de conduite.

Monsieur Rolland indique que selon lui la proposition de PLHI s'inscrit dans une démarche de bon sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis FAVORABLE au programme local d'habitat intercommunal pour la période 2025-2031

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Les amis de la Tourillière d'un montant de 700 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la séance de conseil du 19 décembre 2024, les élus avaient donné un accord de principe verbal concernant une demande de subvention complémentaire de cette association.

Monsieur Saugeron demande comment l'association justifie-t-elle ce besoin de complément.

Monsieur le Maire fait lecture des projets présentés.

Madame Icord demande si l'association sait que les autres associations avaient reçu 1000 euros de subvention.

Monsieur le Maire indique que oui. Les délibérations sont publiques, chacun peut connaître les tenants et aboutissants des votes du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que l'association Les amis de la Tourillière, en lien avec la fondation de la Maison Vlamincq participent activement au développement culturel de la commune et les en remercie.

Monsieur le Maire est favorable à la subvention complémentaire de 700 euros.

Monsieur Poulet indique que la commune donne des subventions aux associations qui justifient leur activité, et rappelle l'exemple de l'association de pétanque.

Monsieur le Maire rebondit sur ce propos en informant les élus que l'AAPR a remboursé la subvention qui lui avait été octroyé puisque l'association est en sommeil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la subvention d'un montant de 700 euros en faveur de l'association Les amis de la Tourillière.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire rappelle que ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant et à s'y maintenir.

Monsieur le Maire indique que la commune avait donné 200 euros en 2024 au FSL.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette participation à hauteur de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité la participation financière de la commune au FSL pour un montant de 200 euros.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Informations et questions diverses

- City stade

Monsieur Poulet indique que certaines modifications ont été apportées sur le plan du city stade concernant l'emplacement des paniers de baskets et buts, pour éviter de gêner le terrain de tennis et permettre aux gens de pratiquer différentes activités en même temps.

Monsieur Poulet explique que les travaux ont été envisagés dans l'idéal pendant les vacances scolaires mais les délais ne pouvaient pas être tenus. Les travaux sont donc décalés en septembre. Monsieur Poulet informe que le parking de la salle polyvalente sera peut-être fermé le temps des travaux pour que l'entreprise puisse stationner ces engins, mais cela ne dure qu'une semaine.

Monsieur Lesniak demande comment le filet de tennis peut être retiré si des personnes veulent jouer au football, est-ce qu'il y a un emplacement spécial où le ranger et comment cela fonctionne.

Monsieur Poulet répond que la question sera posée au commercial puisque c'est un détail qui n'a pas été donné.

Madame Tapin demande s'il y a un système de location prévu.

Monsieur le Maire indique que la location, selon son expérience, ne fonctionne pas.

Monsieur Marais précise que la commune devra être vigilante quant aux dégradations.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Poulet a envisagé de déplacer la caméra de la salle polyvalente au niveau du city stade.

- Subvention bacheliers

Monsieur le Maire présente la demande d'une bachelière de la commune.

Cette question avait déjà été soulevée par le passé pour d'autres élèves, le conseil n'est pas favorable à cette demande.

- Bris de vitre à l'école

Monsieur le Maire indique que la vitre du couloir menant à la classe des petits était fissurée. L'assurance rembourse la totalité du devis présenté. La vitre sera donc remplacée.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que l'éducation nationale est venue visiter l'école suite à leur première visite concernant la sécurité des bâtiments en 2023. La personne en charge de ce dossier a précisé que des visites auraient lieu tous les deux ans. Monsieur le Maire avait convié Monsieur Martel à cette visite afin de s'assurer que les locaux ne présentent aucun danger pour les élèves et le personnel.

- Maison 225 route de Verneuil

Monsieur le Maire informe que les devis concernant les travaux de cette maison ont été reçus. Monsieur le Maire souhaite l'avis de Monsieur Martel sur le caractère d'urgence de la situation afin de savoir s'il peut présenter ces travaux aux demandes de subventions 2026.

- Salle du Lavoir

Monsieur le Maire demande à ce que la commission travaux se réunisse courant août pour avancer sur le dossier

- Périscolaire

Monsieur le Maire demande que la commission scolaire se réunisse également courant août pour valider les nouveaux règlements intérieurs de cantine et garderie

Madame Tapin indique qu'au dernier conseil il avait été dit qu'une délibération serait prise concernant le montant de la caution de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour.
Le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à ajouter une délibération à l'ordre du jour.

Modification du tarif concernant la caution de la salle polyvalente Guy Naveau

Monsieur le Maire rappelle que la caution de la salle polyvalente est actuellement de 500 euros.
Compte tenu des travaux de rénovation récents, Monsieur le Maire propose d'augmenter cette caution à 800 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le nouveau montant de la caution de la salle polyvalente.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- Photos

Madame Icord demande si la commune possède des photos des anciens élèves de l'école, un administré serait intéressé.

- Rentrée scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune offre comme chaque année un petit déjeuner le jour de la rentrée scolaire, tous les élus sont invités à cette occasion.

- Éco-rando

Madame Haudrechy informe que le 09 juillet dernier l'Agglo avait organisé sur le territoire de Rueil-la-Gadelière une éco-rando. Celle-ci a fait l'objet d'un article dans l'Echo Républicain ainsi que dans la Dépêche. Il y avait 16 participants.

Fin de séance 21h35